



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 49196

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les difficultés auxquelles sont confrontées les entreprises d'auto-écoles du Haut-Rhin suite à la pénurie dans le département d'inspecteurs du permis de conduire. A l'heure actuelle, le Haut-Rhin dispose de huit inspecteurs pour faire passer l'ensemble des permis de conduire (auto, moto, poids lourd). Ce nombre est très nettement insuffisant pour répondre à la demande. De ce fait, les candidats au permis de conduire doivent attendre trois à quatre mois pour se présenter à l'examen. Ils sont ainsi à l'heure actuelle un bon millier dans cette situation. Compte tenu de ce long délai, ces candidats ne prennent plus de leçons de conduite. Les auto-écoles commencent à manquer de travail et, pour certaines d'entre elles, leur activité est sérieusement menacée. Une augmentation sur le département d'au moins deux postes d'inspecteurs du permis de conduire s'avère indispensable. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il envisage de prendre en la matière.

Texte de la réponse

La situation en matière de place d'examens sur l'ensemble du territoire a été difficile au cours de l'année 2000, en raison essentiellement d'une augmentation importante de la demande en examens des groupes poids lourds (+ 12 %) et motocyclettes (+ 5 %). Dans ces conditions, toutes les dispositions ont été prises au plan local pour une concentration de l'activité des inspecteurs sur les seuls examens. Les efforts déployés au niveau national pour l'attribution en places d'examen se sont traduits, sur les dix premiers mois de l'année 2000, par une augmentation de 9 % dans la catégorie moto et de 16 % par rapport à la même période de l'année 1999 pour les catégories du groupe poids lourds qui concerne le transport de marchandises et le transport en commun des personnes. Ces chiffres témoignent de la détermination des agents du service public à faire le maximum pour répondre, autant que faire se peut, aux attentes des candidats. Trentes postes supplémentaires d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière, ont été créés par le budget 2000. Ces nouveaux inspecteurs, qui sont au nombre de 52, si l'on tient compte des recrutements pour remplacer les départs à la retraite, recrutés en avril 2000, ont été formés et ont reçu leur affectation globale sur l'ensemble du territoire. L'effort entrepris en 2000 au niveau des effectifs sera amplifié. Le comité interministériel de sécurité routière du 25 octobre 2000 a ainsi décidé la création de 230 postes entre 2001 et 2003 pour améliorer les conditions de passage du permis de conduire et contrôler la qualité de la formation. Cela représente ainsi une augmentation de près de 30 % du nombre d'inspecteurs en quatre ans. Dès cette année, 72 postes supplémentaires d'inspecteurs, ainsi que 5 postes de délégués au permis de conduire et à la sécurité routière ont été créés et sont en cours de recrutement.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49196

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juillet 2000, page 4341

Réponse publiée le : 9 avril 2001, page 2131